

Conseil économique et social des Nations unies

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **39 (1951)**

Heft 790

PDF erstellt am: **25.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-267467>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le Mouvement Féministe

Parait le premier samedi de chaque mois

Compte de chèques postaux I. 943

FONDATRICE DU JOURNAL
Emilie GOURD

REDACTION
M^{me} WIBLE-GAILLARD, 10, rue des Granges

ADMINISTRATION ET ANNONCES
M^{lle} Renée BERGUER, 138, route de Chêne

Organe officiel
des publications de l'Alliance
de Sociétés féminines suisses

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS

SUISSE 1 an Fr. 6.— (ab. min.)
Abonnement de soutien 8.—
Le numéro 0.25

Les abonnements partent de n'importe quelle date

Une des formes de la noblesse, c'est de consentir à la pauvreté.

RAMUZ.

De la connaissance de l'homme à celle de la femme en Suisse (Genève, 5-15 sept.)

Chaque année, il se trouve des gens pour dire : « ces Rencontres internationales, c'est toujours pareil, ça ne donne rien ».

Qu'est-ce que cela devrait donner ? qu'en attend-on par là ?

Une grande partie du public nous semble méconnaître singulièrement le but des rencontres. Il ne se s'agit point de réunir des penseurs d'avis divers, ce les écouter discuter entre eux et de les voir finalement abouler à un accord, après s'être convertis les uns les autres. Il serait bien naïf de s'imaginer cela et d'assimiler ce genre de colloques à une conférence internationale chargée de conclure un traité de commerce, un arrangement sur les chemins de fer ou sur les longueurs d'ondes des émetteurs nationaux.

Le comité des Rencontres internationales propose, chaque année, un sujet d'études à quelques éminents spécialistes susceptibles d'éclairer le problème sous des jours divers. Ceux-ci viennent, exposent le résultat de leurs recherches, leur point de vue personnel dans des conférences publiques. Ils défendent ce point de vue contre les attaques de ceux qui ne sont pas de leur avis, au cours des entretiens publics ou privés. Ce n'est pas à la suite de ces dix jours de discussion qu'on va voir des hommes convaincus retourner leur char, brûler ce qu'ils ont adoré, pour adopter l'avis de leur collègue.

Mais, le fait qu'ils se sont courtoisement écoutés les uns les autres, exercera cependant peut-être une influence sur l'évolution future de leur pensée ; ainsi les rencontres peuvent servir quand même à rapprocher, plus tard, des opinions qui étaient aujourd'hui totalement divergentes.

Ce n'est pas le lieu, ici, de répéter ce que la presse quotidienne ou périodique a dit sur le sujet d'études de 1951 : « la connaissance de l'homme du XX^{me} siècle ».

Mais notons que l'idée du Dr Baruk de chercher un accord, sur un minimum de valeurs morales qui devraient être admises et respectées par tous, pour que notre civilisation puisse subsister, était certainement juste. Elle fera son chemin dans les esprits et elle s'imposera, si nous voulons survivre.

Et, lorsqu'on écoutait le professeur Griaule exposer les aspirations métaphysiques des populations noires qu'il a étudiées, le professeur Baruk analyser l'angoisse morale des aliénés, le pasteur Westphal et le père Daniélou insister sur les exigences de la conscience chrétienne, il semblait qu'on devrait pouvoir établir un code minimum qui serait celui de l'homme du XX^{me} siècle. Chaque catégorie humaine complétant ces données rudimentaires selon sa foi particulière.

Seul M. Merleau-Ponty semble professer un existentialisme insaisissable, on a remarqué cependant que son exposé obéissait aux lois les plus strictes de la rhétorique, il reconnaît donc la valeur d'un code d'expression littéraire. Il ne serait peut-être pas impossible de le rallier, lui aussi à l'idée d'un code moral très général.

Le Dr Baruk s'est appuyé, non pas sur une morale théorique, mais sur son expérience de psychiatre, pour démontrer l'exactitude des grandes lois préchées par les diverses religions. Et, à ce propos, il a affirmé qu'on ne viole

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DES NATIONS UNIES

Les organisations internationales non-gouvernementales dont plusieurs sont féminines avaient désigné de nombreuses représentantes : l'Alliance internationale droits égaux responsabilités égales, Mme Prince, le Conseil international des femmes, Mme Dreyfus-Barney, Dr R. Girod, les Amies de la Jeune Fille, Mmes Berthoud-van Werweke et M. Fiechter, les diplômées universitaires, Mmes R. Dubois, A. Wible et, venue d'Irlande, Miss Rosaleen Mills, les Ligues catholiques, Mlle de Römer, les Unions chrétiennes de Jeunes filles, Mlles H. Roberts, Marion Royce et A. Arnold, la Ligue pour la paix et la liberté, Mlle G. Baer, la Protection de l'enfance, Mrs J. M. Small, le Service social international, Mlles Suz. Ferrière et M. H. Meyer, etc.

Miss Mills, déléguée de la Fédération internationale des femmes universitaires, nous a communiqué les informations que l'on trouvera ci-dessous.

Le Conseil économique et social vient de clore à Genève, sa treizième session qui fut longue et chargée. Le président, M. de Santa Cruz (Chili) avait, dès l'ouverture, le 30 juillet, indiqué le problème central des préoccupations : trouver les moyens techniques, et financiers surtout, de venir en aide aux pays peu développés.

Quoiqu'il soit souhaitable que les femmes aussi collaborent à cette aide, car il y a dans les pays en question, une population féminine qui nous intéresse, les problèmes dont nos associations féminines cherchent la solution sont autres, ils ont été traités tour à tour selon l'ordre du jour, mais ils n'occupaient pas la vedette.

L'aide aux enfants...

...qui est, toujours, un de nos principaux soucis, concentrera son effort sur la jeunesse des pays peu développés, et le FISE (Fonds international de secours à l'enfance) collaborera avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour améliorer les conditions d'hygiène, d'alimentation et les soins médicaux pour les nouvelles générations dans les pays qui ne sont pas encore équipés comme il se devrait.

Réfugiés et apatrides

On sait que l'FOIR, organisation qui s'est occupée jusqu'ici des réfugiés et apatrides, doit cesser son activité au cours de l'an prochain et que, l'Assemblée des Nations Unies, en 1950, avait confié la tâche à un haut-commissaire, un Hollandais, M. Goddaert. Ce dernier, qui a présenté, cet été, le rapport de son activité annuelle, a demandé d'être secondé, désormais, par un comité consultatif qui lui rendrait certains services, maintenant qu'il ne pourra plus s'appuyer sur l'FOIR. On a donc décidé de former un comité de 15 membres et, parmi ces membres, figureront des délégués de pays qui ne font pas partie de l'ONU, mais qui ont à s'occuper des réfugiés, soit qu'ils en hébergent, soit qu'ils aient toujours participé aux œuvres de secours, l'Italie, par exemple, la Suisse, la Cité du Vatican, l'Allemagne, etc.

Liberté de l'information

On avait essayé de rédiger, ces dernières années, une convention sur la liberté de

l'information et on a consacré à cette tentative des discussions longues et difficiles. Le Conseil est arrivé à cette conclusion que la convention sur laquelle on pourrait éventuellement s'entendre, serait trop faible dans ses exigences et par conséquent sans valeur, on va donc renvoyer à l'assemblée qui va siéger à Paris cet automne, ce sujet décourageant et elle statuera en dernier ressort.

La Commission de la liberté de l'information qui préparait le texte de la convention, va siéger encore une fois, elle s'occupera de l'élaboration d'un code moral pour les journalistes et puis, elle suspendra son activité.

Droits de l'Homme

Nous avons parlé dans ce journal, au printemps, du rapport de la Commission des droits de l'homme qui a proposé au Conseil un projet de pacte. Ce projet n'a pas été approuvé par le Conseil qui l'a...

1. renvoyé à la Commission, en la priant de s'occuper du problème des pays fédérés (comme les Etats-Unis) qui ne pourraient pas ratifier un texte présenté sous cette forme et en lui demandant de revoir les 18 points concernant les droits politiques et civiques.

2. Qui adresse le texte du projet à l'Assemblée, en lui recommandant, avant toute décision, de soumettre le dit texte à tous les états membres. Le Conseil, en effet n'est composé de délégués que de 18 états, il convient que les autres puissent aussi étudier mûrement le projet et puissent donner leur avis, sinon, ils n'accepteraient jamais de le ratifier et on aurait fait un travail vain.

3. Qui invite l'Assemblée à reconsidérer la décision qu'elle avait prise l'année dernière : elle désirait que l'on inclût dans un seul pacte des droits de l'homme, les droits civiques et politiques et les droits culturels et sociaux (droits à l'instruction, l'accès à la culture, droit au travail et à un travail de son choix, droit à la sécurité sociale, aux salaires honorables, etc.). Il vaudrait peut-être mieux avancer par étapes et composer des pactes différents.

La condition de la femme

Les travaux du Conseil qui nous intéressent directement, concernent le rapport de la Commission du statut de la femme. Cette dernière avait présenté un projet de convention internationale qui serait soumis au Conseil et proposé à l'Assemblée pour adoption. Ensuite, il serait éventuellement ratifié par les membres des Nations Unies qui se verraient ainsi contraints d'opérer chez eux des réformes qui amélioreraient la situation de la femme.

Le Conseil a demandé, avant toute décision de sa part, que la copie de ce projet soit envoyé à tous les Etats membres, que ceux-ci veuillent bien l'examiner et envoyer au Secrétaire général leurs critiques et suggestions avant le 1er janvier 1952. A la prochaine session, on examinera les résultats de cette consultation.

Il fut encore question de la nationalité de la femme mariée à un étranger et des

différentes manières d'agir à son égard dans les divers pays.

Mlle Figueroa (Chili) qui fut la plus brillante déléguée féminine avec Mme Kalinowska (Pologne) a demandé que, dans la convention sur l'égalité de salaire, on définisse mieux encore la notion d'un *travail de valeur égale*. Elle craint que des travaux de valeur, qui demandent des capacités et de la peine, restent toujours mal rétribués, parce qu'il ne sont exécutés que par des femmes. Elle a raison, mais elle n'a pas eu gain de cause. Quant à Mme Kalinowska qui a demandé avec éloquence que la Commission de la condition de la femme se réunisse au moins annuellement, elle n'a pas non plus rallié la majorité.

Existence d'une commission

Au cours de cette session, le Conseil a discuté de sa propre méthode de travail, mais encore de l'opportunité qu'il y a à prolonger l'existence des commissions qu'il a créées et qui préparent le travail pour lui, qui présentent des rapports, ceux-ci servant de base de discussion au Conseil proprement dit.

Il convient en effet, de suspendre l'activité des commissions qui ont terminé leur tâche. Il s'est trouvé des gens dans divers pays qui ont jugé et jugent encore que la Commission du Statut de la femme, dont nous avons parlé souvent, avait accompli une œuvre méritoire considérable maintenant considérée comme achevée.

Pour répondre à ces gens bien intentionnés mais mal informés, la Fédération internationale des femmes universitaires avait adressé une recommandation réclamant le maintien de cette commission si utile. Cette recommandation n'a pas été acheminée jusqu'au Conseil, parce que celui-ci n'était saisi d'aucun projet de suppression de la commission qui nous tient à cœur. Elle sera maintenue telle quelle jusqu'en 1953. A cette date, on reprendra la discussion et l'on verra sous quelle forme son existence doit être prolongée.

Néanmoins, lorsqu'on a discuté des commissions, le délégué britannique a encore rompu une lance en faveur de la suppression de cette commission dont le travail devrait, à son avis, être accompli par la Commission des droits de l'homme. Son opinion n'a pas prévalu, heureusement et non seulement ses collègues ne l'ont pas suivi, mais, dans la séance plénière du 18 septembre, les membres du Conseil ont voté à une belle majorité et peu d'absentions, une résolution du Pakistan proposant de porter de 15 à 18 le nombre des membres de la Commission du statut de la femme, marquant ainsi leur volonté de voir le travail s'étendant au lieu de disparaître.

ASSURANCE POUR LA VIEILLESSE
DE LA MAISON DE RETRAITE DU PETIT-SACONNEN

RENTES VIAGÈRES
GARANTIES PAR L'ÉTAT

RENSEIGNEMENTS
MOLARD, 11 GENÈVE

jamais en vain un principe de justice. Tôt ou tard, la violation du principe sera vengée ; ceux qui auront encouragé cette violation pour des raisons d'opportunité, devront reconnaître leur erreur.

Depuis bien longtemps le principe de justice est violé en ce qui concerne les droits de la population féminine de notre pays, il n'est certainement pas sage de perpétuer cette erreur, on risque de s'en repentir.

Nous l'avons déjà fait observer maintes fois, le fait de maintenir, chez nous, les fem-

mes dans une situation politique inférieure, a des répercussions psychologiques, pour ne pas parler des autres, qui sont plus profondes qu'on ne l'imagine. Les hommes conçoivent une vanité injustifiée du privilège qu'ils possèdent par droit de naissance, les enfants ne considèrent pas leurs parents comme deux êtres égaux, les femmes sont pour la plupart affectées d'un complexe d'infériorité.

En ce qui nous concerne, les « Rencontres internationales » ont — vous le voyez — « donné » quelque chose, un argument de plus.

Pensez à votre puissance et à votre responsabilité en tant qu'acheteur. Donnez la préférence aux marchandises portant ce signe

LABEL
La marque d'un travail équitablement rémunéré

ORGANISATION SUISSE LABEL, BALE